

## AVIS AU PUBLIC

### Aménagement communal et le développement urbain

Tuntange, le 22 janvier 2024

Il est porté à la connaissance du public que le ministre de l'Intérieur a approuvé la délibération du conseil communal du 21 septembre 2023, portant approbation du **projet d'aménagement particulier – nouveau quartier (PAP-NQ) «Rue de la Gare»** concernat des fonds sis à Boevange-sur-Attert, en date du **20. Décembre 2023**, sous le numéro **19641/31C**.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée, le projet d'aménagement particulier sortira ses effets trois jour après sa publication.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
le Bourgmestre,  
MANGEN Paul



  
le Secrétaire,  
SCHEIDWEILER Jeff